Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 10-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CLAPE

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du



Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 11-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION: Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal: BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ



Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 12-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION: Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal: BUDGET ANNEXE VVF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le..... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 13-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal : BUDGET ANNEXE AEP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8

Numéro de délibération : 14-2024

Date de la convocation 28/03/2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION: Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal: BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Ayant pris part

Date de la convocation 28/03/2024

à la délibération : 7

Numéro de délibération : 15-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023: BUDGET **ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

		DEI	PENSES	RE	CETTES	SOLDE	D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	Α.	5 381,88	G	4 007,78	G-A	-1 374,10
(mandats et titres)	Section d'Investissement	В	2 500,00	н	5 340,50	∺⊩B	2 840,50

			+		+
REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	c	1 661,83 (si déficit)	ı	0,00 (si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	1	8 514,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	Pm 9 543,71	G= 17 862,28	Q-P 8 318,57

DECTES A DEALISED A	Section d'exploitation	E	0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)		
	Section d'exploitation	= A+C+E	7 043,71	= G+I+K	4 007,78	-3 035,93
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	± 8+D+F	2 500,00	= H+J+L	13 854,50	11 354,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 543,71	G+H+I+J+K+L	17 862,28	B 31B,57

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif du budget ENERGIES RENOUVELABLES 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Premier Adjoint Jean-François MICHCL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le..... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Ayant pris part à la délibération: 7 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 16-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : BUDGET ANNEXE

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

	II - PRESENTATION	GENERALE	
	VUE D'ENSEMBLE – EXECU		A
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 22 384,48	G 52 650,66
(mandats et titres)	Section d'investissement	B 1 951 320,16	н 1 901 687,38
		•	•
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (ai déficit)	(§ excédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	(si excédent)
		-	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	*A+B+C+D 1 973 704,64	=G+H+1+J 2 576 706,88
	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'Investissement	F 1 258 000,00	1 280 900,00
(1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	■E+F 1 258 000,00	=K+L 1 280 900,00
			,
	Section de fonctionnement	=A+C+E 22 384,4	B = G+1÷K 52 650,66
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	■B+D+F 3 209 320,1	8 =H+J+L 3 804 956,22
	TOTAL CUMULE	FA+B+C+D+E+F 3 231 704,6	4 =G+H+I+J+K+L 3 857 606,88
	.1		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif du budget VVF 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Premier Adjoint Jean-François MICHEL





Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le...... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Ayant pris part à la délibération : 7 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 17-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023: BUDGET ANNEXE AEP

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe AEP qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RI	ECETTES	SOLDE	D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	A	212 575,09	G	247 949,82	G-A	35 374,73
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	309 686,54	н	206 573,31	H4B	-103 113,23

		_				
REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	c	(si déficit)	0,00	1	152 532,39 (si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section	D		0,00	'n	144 078,88
Ne.I	d'investissement (001)	_	(si déficit)			(si excédent)

	DEPI	ENSES	REG	CETTES	SOLDE	D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	Pe A+B4C+D	522 261,63	Qe G+H+H+J	751 134,40	Q-P	228 872,77

	Section d'exploitation	€ 0,00		К	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	526 160,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	526 160,00	= K+L	0,00

		DEPE	NSES	REC	ETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	212 575,09	= G+I+K	400 482,21	187 907,12
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= 8+D+F	835 846,54	= H+J+L	350 652,19	-485 194,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 048 421,63	= GeHeleJ+KeL	751 134,40	-297 287,23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif du budget AEP 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Premier Adjoint Jean-François MICHEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le...... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 18-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe COMMUNAL qui s'établit ainsi :

	A)		
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 1 037 94	.26 G 1 218 587,19
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 446 24	5,34 H 452 069,11
		•	+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit)	(si excédent)
N-1	Report en section d'investissement		
	(001)	(si déficit)	(si excédent)
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	=A+B+C+D 1 631 60	,30 =G+H+I+J 1789 372,95
	Section de fonctionnement	E	,00 K 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	F 46 25	.00 L 0,00
(1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 46 25	,00 = K+1 0,00
	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 037 94	4,26 =G+1+K 1 337 303,84
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	≈8+D+F 639 91	0,04 = H+J+L 452 069,11
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 677 85	4,30 = G+H+I+J+K+L 1789 372,95

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget COMMUNAL 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Premier Adjoint Jean-François MICHCL

HALL THE CERT.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Ayant pris part à la délibération : 7 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 19-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023: BUDGET **LOTISSEMENT LA CLAPE**

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe LOTISSEMENT LA CLAPE qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECET	TES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A .	87 368,31	G	37 489,81
(mandats et titres)	Section d'investissement	le .	0,00	н	87 368,31
	1			+	
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (al déficit)	0,00	i (si excè	79 462,02 dent)
N-1	Report en section d'investissement (601)	n (si déficit)	87 368,31	J (si excé	0,00 dent)
	F				
	TOTAL EXERGICE (réalisations + reports N-1)	*A*B*C*D	174 736,62	F+H+D*	204 300,14
	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
ESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	F.	0,00	4	0,00
(1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	5E+F	0,00	*K+L	0,00
	Section de fonctionnement	-A+C+1	87 368,31	= Q + + K	116 931,83
RESULTAT CUMULE	Section d'Investissement	=B+D+F	87 358,31	#H+J+E	87 368,31
	TOTAL CUMULE	*A+8+C+D+F+F	174 738 82	*Q+H+(+j+K+L	204 300,14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA CLAPE 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Premier Adjoint Jean-François MICHEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le...... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 20-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>Objet</u>: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
- un déficit de fonctionnement de : -3 035,93 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION D	E L'EXERCICE
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 374,10 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif ;	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-1 661,83 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-3 035,93 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	11 354,50 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-3 035,93 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	3 035,93 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Avant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 21-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard -M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE VVF

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 30 266.18 €
- un déficit de fonctionnement de :

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMI	ENT DE L'EXERC	ICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		30 266,18€
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> igne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0,00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		30 266,18 €
O Solde d'exécution d'investissement		572 736,06 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		22 900,00€
Besoin de financement F	=D+E	0,00€
AFFECTATION = C	=G+H	30 266,18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		30 266,18€
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00€

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le..... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 22-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wiadek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE AEP

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 187 907,12 €

- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION D	E L'EXERCICE
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 374,73 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	152 532,39 €
Résultat à affecter : $d. = a. + c. (1)$ (si $d.$ est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	187 907,12 €
Solde d'exècution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	40 965,65 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-526 160,00 €
Besoin de financement = ϵ . + f.	-485 194,35 €
AFFECTATION (2) = d.	187 907,12 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	187 907,12 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le......
et publication ou notification du......

105

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 23-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET COMMUNAL

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 329 106,35 €
- un déficit de fonctionnement de :

0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEME	NT DE L'EXERC	ICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		210 389,70 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		118 716,65 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		329 106,35 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
		-141 590.93 €
D Solde d'exécution d'investissement		-141 330,33 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-46 250,00 €
		407.040.00.5
Besoin de financement F	=D+E	-187 840,93 €
AFFECTATION = C	=G+H	329 106,35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		187 840,93 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		141 265,42 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le......et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 24-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Vote des taux d'imposition 2024

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : **DECIDE de fixer** les taux d'imposition comme suit pour l'année 2024 :

	Taux de référence 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâties (TFB)	53.30	53.30
Taxe foncière non bâties (TFNB)	172.72	172.72
Taxe d'habitation (TH)	20.85	20.85
CFE	32.47	32.47

(Coefficient de variation proportionnelle = 1.000000)

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

MINISTERE
DE L'ECONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Actual de la contra l'actual de l'actual

149 ST LEGER LES MELEZES 05 GAP COMMUNE

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GAP ARRONDISSEMENT:

N° 1259 COM (2) TAUX 2024 FDL

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES							
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	RICES ET DOTATIOI	2. BA	SES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	R ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie :		Taxe fonc	foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste		264 a. Par le co	a. Par le conseil municipal			b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0 b. Par la loi	·=		13 260	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels		0 Taxe fonc	Taxe foncière non bâtie:			d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée		0 a. Par le co	a. Par le conseil municipal			e. Centrales géothermiques	
		b. Par la lo	b. Par la loi (terres agricoles)	(s	854	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie		877 c. Par la loi (autres)	ii (autres)			g. Stations radioélectriques	5 479
Taxe d'habitation :		Cotisation	Cotisation foncière des entreprises	ntreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV	2	2 067 a. Par le c	a. Par le conseil municipal			i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte		>>> b. Par la loi	· <u>c</u>		24 583	5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES	SES DE TAXE D'HABITATION	BITATION		TVA prév (compensation TH)	***
a. Exonérations en zone d'aménagem, du territoire	oire	206	-			a. I vo prev. (compensation 11)	
b. Base minimum		_	a. Kesidences secondaires et assimilees	et assimilées	1 206 000	b. IVA prev. (comp. CVAE)	11 029
		1	 b. Logements vacants soumis a la l'HLV 	nis a la IHLV	^^	c. Coefficient correcteur	0,653551
C. Locaux industriers		-	c. Bases dégrevées hors locaux vacants	caux vacants	27 917	d. Taux FB commune 2020	27,20
d. Autres allocations		26 d. Bases d	d. Bases dégrevées locaux vacants	vacants		e. Taux FB département 2020	26,10
		e. Bases d	Bases dégrevées majo THS	HS			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX							
6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	AUX DE CFE
	Taux moyens communaux		Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	foncières de 2023
Taxes	au niveau		AG 2024	de 2023	pas dépasser	a. National	37,02
	national dég	départemental 12	13	41	(col. 13 - col. 14)	b. Communal	54,21
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	55,25	138,13	8,32000	129,81	Taux maximum :	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	111,36	278,40	36,27000	242,13	a. Taux communal majoré à ne pas	IIII
Taxe d'habitation (TH)	24,45	21,38	61,13	5,72000	55,41	Total of the missing	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,75	^	53,50	00006'9	46,60	spéciale	IIII
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle	re à 2024 au titre de la	aquelle	6.3. MAJORAT	6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	U TAUX DE TH	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté	communauté
ala diminution sans lien a été appliquée		*	_	a. Tx moy.75% départemental	10,75	d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour	irbaine ou de
bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	ont été augmentés	**	b. Taux maximum de la majo	um de la majo	^	la fiscalité professionnelle unique	

TAUX 2024 FDL

> 149 ST LEGER LES MELEZES COMMUNE:

05 GAP ARRONDISSEMENT:

MINISTERE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

TRÉSORERIE OU SGC: SGC DE GAP

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

	ļ
4	
02	
7	
台	
ш	
5	
\geq	
띴	
Ë	
Ш	
\equiv	
മ്	
\leq	
F	
\vdash	
닖	
느	
4	
0	
00	
ES DO	
VLES DO	
CALES DO	
ISCALES DO	
S FISCALES DO	
ES FISCALES DO	
RCES FISCALES DO	
URCES FISCALES DO	
SOURCES FISCALES DO	
SSOURCES FISCALES DO	

Тахеѕ	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 100 342	53,30	129,81	1 143 000	609 219	53,30	609 219
Taxe foncière non bâties (TFNB)	6 064	172,72	242,13	6 300	10 881	172,72	10 88 1
Taxe d'habitation (TH)	1 201 469	20,85	55,41	1 206 000	251 451	28,25	90.00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	222 228	32,47	46,60	224 200	72 798	32,47	79 498
				Total	944 349		
Тахе	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	**	20,85	*	1 206 000		2,00	
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.	rtionnelle: il n'est pas	nécessaire de remplir	cette rubrique en cas	de reconduction des	taux de référence ou d	e variation différencié	0
Taxes	Calcul du coe	Calcul du coefficient de variation pro (6 décimales) 8	proportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024,
Taxe foncière bâties (TFB) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total souhaité $ \begin{array}{c} \mathcal{G}(\zeta, 3\zeta 9) \\ 944.349 \\ 944.349 \end{array} = $ Produit total de référence (total colonne 5)	Suff 3(9) = $A_f \cos \cos \frac{944 \cdot 349}{24000000000000000000000000000000000000$	8	53,30 471,72 %,85 31,47	excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	une cocnez la case loit loit loit	Φ

~	
	₫.
	A.
Е	
7	~
	П
ш	ш.
11	^
	۲.
٠Ц	1
т	_
	7
_	"
	>
~	
>	ς.
	₹.
	J
-	1
$\overline{}$	۷.
Н	
1	\cap
v	
ш	ш
7	₹.
ι	Э.
7	<u></u>
v	
П	
۳	
н	
-	,
4	_
_	•
_	ι,
	`
-	-
7	7
-	-
ш	ш
$\overline{}$	
ш	9
a i	
ш	-
	7
н	=1
1	~
	_
u)).
Ų	5
O L	3
U L	2
OH -	75
OH I	7110
OH IV	ノントトゥ
011	ころして
OH IV	ころとして
ON INCO	のころにい
OH IVOUL	コングンドドウ
PICAL FO	ココングレードの
OH IVOUIT	りしていり
OH IVOOIS	りこうのかにより
OH IVOOIH ON	ウコングンドドウ
OH IVOOIS OH	
OH IVOUID OH	になっているととになった。
OH IVOUI OHO	のこうのととにつ
OH IVOUE OHOO	こうにつこうのとにつ
OT INCOME OFFI	こうにつこううどにつ
DD IV COLD VECTION	こととしているととして
OH IVOUE CHOOL	のことには、このととにの
TENTS FISHER FISHER INDÉPENDANTES DES TAILS VOTÉS EN 30	このこうとしているとして
OH IVOUR OHORIO	のことのこうととにつ
OH IVOUR DUCKING	のことでしているとにつ
OH IVOUE OHOUSE	のことには、このととにの
OF INCOME OF COM	のことでしているというでき
OF IVOUE OF OF IOON	のころのこうこうととにつ
OH IVOUID CHOOSE	しつつこうこうこうこうこうこう

Total 11	- 199 607
Effet du coefficient correcteur	- 211 063
FNGIR	-12 842
DCRTP	0
Allocations compensatrices	6 581
TAFNB	1 209
TASCOM	0
IFER / PYLÔNES	5 479
AVT	11 029

~
1
\equiv
\circ
\sim
RCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR
S
LLES
ш
LU.
~
7
_
\cap
\simeq
(0)
0)
>
NI LL
<u> </u>
~
$^{-1}$
S
-511
ш
1
વ
()
$\overline{\mathcal{Q}}$
α
11
-
rn
-07
Ш
(3
\cup
OY-
ш_
\neg
\supseteq
\bigcap
SOU
sou
ssou
sson
Essou
RESSOU
RESSOU
RESSOU
SRESSOU
S RESSOU
ES RESSOU
DES RESSOU
DES RESSOU
I DES RESSOU
N DES RESSOU
ON DES RESSOU
ON DES RESSOU
ION DES RESSOU
TION DES RESSOU
ATION DES RESSOU
ATION DES RESSOU
SATION DES RESSOU
ISATION DES RESSOU
LISATION DES RESSOU
ALISATION DES RESSOU
ALISATION DES RESSOU
TALISATION DES RESSOU
TALISATION DES RESSOU
OTALISATION DES RESSOU
OTALISATION DES RESSOU
TOTALISATION DES RESSOU

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés	(col. 11)	- 199 607
+		
Produits attendus des ressources à taux voté	(col. 7)	846 343

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe 744 742 locale 2024 11

05007 GAP CEDEX Le 07 MARS 2024 ⋖

Pour la Direction des Finances publiques, DIRECTEUR DEP. DES FINANCES RENAUD ROUSSELLE

Pour la Préfecture, <u>e</u>

Le Joseph 24 Pour la Con Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

RECETTES DE LASECTION

D'EXPLOITATION

Numéro de délibération : 25-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Délibération approuvant le budget primitif 2024: Budget ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe

DEPENSES DE LA SECTION

D'EXPLOITATION

ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

6 260,00		3 224.07	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	V O T E
	+	•	*	
0,00		0,00	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	R E P
	(si excédent)	(si déficit)	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	O R
0,00		3 035,93	REPORTE (2)	T
			= -	Handhaut b
6 260.00		6 260,00	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	
		INVESTISSEMENT		1.57
	RECETTES DE LASECT D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
48 645,50		60 000,00	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les compres 1064 et 1068)	V O T E
	+	+	+	
0,00		0.00	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	REP
	(si solde positif)	(si solde négatif)	601 SOLDE D'EXECUTION DE LA	0
11 354,50		0,00	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	R
	=	*	=	Badhalia
60 000,00		60 000,00	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	
		TOTAL		1/25
66 260,00		66 260,00	TOTAL DU BUDGET (3)	ſ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le vote du budget ENERGIES RENOUVELABLES 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le...... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 26-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Délibération approuvant le budget primitif 2024: Budget ANNEXE VVF

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-43 496,84	-639 132,90
	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 258 000,00	1 280 900,00
REPORTS		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0.00	572 736,06
		-	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 214 503,16	1 214 503,16
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	82 916,18	52 650,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	00,0	0,00
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)
002 Résult	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	30 266,18
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	82 916.18	82 916,18
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 297 419,34	1 297 419,34

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le vote du budget annexe VVF 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 27-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget ANNEXE AEP

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe AEP qui s'établit ainsi:

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	258 200,00	258 200,00
	+		+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
3	=	-	*
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	258 200,00	258 200,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V 0 1 E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comples 1064 et 1068)	204 661,58	689 855,93
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	526 160,00	0,00
O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 40 965,85
	=	=	-
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	730 821,58	730 821,58
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	989 021,58	989 021,58
- 40			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le vote du budget annexe AEP 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le..... et publication ou notification du.....

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 28-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Délibération approuvant le budget primitif 2024: Budget COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget COMMUNAL qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	394 437,38	582 278,31
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précèdent (RAR N-1) {1}	46 250,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 141 590.93	(si solde positif) 0.00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	562 278,31	582 278,31
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 352 263,79	1 210 998,37
	+	+	•
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,0	0,00
REPORTS 002 Résults		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultet de fonctionnement reporté (1)	0.00	141 265,42
		_	
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 352 263,79	1 352 263,79
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 934 542,10	1 934 542,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le vote du budget COMMUNAL 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

.

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice: 11 Ayant pris part à la délibération : 8

Numéro de délibération : 29-2024

Date de la convocation 28/03/2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable.

Vu la délibération n°38-2022 du 31/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT.

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres.

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 033 160.41 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 363 123.29 €.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 5 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

- -Dépenses réelles de fonctionnement : 18 156,16 € (Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles de fonctionnement).
- -Dépenses réelles d'investissement : 51 658.02 € (Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5 % (taux choisi par la collectivité ne pouvant pas excéder 7,5 %) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget dont les plafonds sont précisés précédemment;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ



Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation

28/03/2024

la délibération : 8 Numéro de délibération : 30-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Travaux VVF – Avenants au Marché de travaux de restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes

Monsieur le Maire rappelle les marchés relatifs aux travaux de restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF attribués par délibérations n°60-2023 du 29 juin 2023 et n°65-2023 du 16 août 2023.

Les avenants visent à des travaux supplémentaires.

Avenant n°1 au Lot n°2

« DÉMOLITIONS – MAÇONNERIE – V.R.D» : titulaire FESTA

Travaux supplémentaires pour adaptation des fondations et réseaux

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 113 994.15 € H.T.

Avenant n°1 = 7 588.00 € H.T.

Montant final du marché (+6.66%) = 121 582.15 € H.T.

Avenant n°1 au Lot n°6

« CLOISONS-FAUX PLAFONDS » : titulaire BARBIERI

Caisson, contre cloison, cloison supplémentaires, dépose porte et reprise d'imposte

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 17 525.25 € H.T Avenant n°1 : = 4 075.00 € H.T. Montant final du marché (+23.25%) = 21 600.25 € H.T.

Avenant n°1 au Lot n°7

« REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS » : titulaire GAP Carrelage Dépose et pose de revêtements supplémentaires

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = $50 142.12 \in H.T$ Avenant n°1 = $1 530.18 \in H.T$. Montant final du marché (+3.05%) = $51 672.30 \in H.T$.

Avenant n°1 au Lot n°10

« CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION »: titulaire Le Chauffage Gapençais

Clapet coupe-feu, extracteur et réseau gaz supplémentaires

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 265 043.38 € H.T Avenant n°1 = 1 644.01 € H.T. Montant final du marché (+0.62%) = 266 687.39 € H.T.

Avenant n°1 au Lot n°11

« ELECTRICITE »: titulaire INEO

Tableau commande éclairage et reprise SSI piscine, complément d'éclairage, déglaçage modification luminaires éclairage PMR et RJ45 bar, supplémentaires

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 104 353.22 € H.T Avenant n°1 . = 17 822.29 € H.T. Montant final du marché (+17.08%) = 122 175.51 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces avenants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Pour / 1 Abstention (MARGAUX Vincent) :

- Considérant et approuvant ces avenants d'un montant de 32 659,48 € H.T. (7 588.00+4 075.00+1 530.18+1 644.01+17 822.29),
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents subséquents.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, le marché s'élevant désormais à 946 472,99 € H.T.(+3.57%).

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérold MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture. et publication ou notification

(05)

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11

Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation 28/03/2024

Numéro de délibération : 31-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe du programme de voirie communale 2024 pour des travaux de réfection voirie

Monsieur le Maire rappelle que les routes sont durement malmenées surtout pendant l'hiver, et il est fréquent que des nids de poules (trous dans la chaussée) se forment. Les différentiels de température importants, les intempéries, le salage et la circulation automobile provoquent des fissures dans la chaussée. L'eau s'infiltre et s'il gèle derrière, le revêtement se soulève et des trous, des fentes apparaissent.

Le montant des travaux s'élève à 22 000.00 € HT.

M. le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental 05 en vue de l'obtention d'une subvention la plus élevée possible suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	TOTAL € H.T
Conseil Départemental 05	55 %	12 100.00
Autofinancement	45 %	9 900.00
TOTAL	100 %	22 000.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental 05 pour des travaux de réfection de la voirie,
- s'engage à prendre en autofinancement les dépenses restant à la charge de la commune.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8 Date de la convocation

28/03/2024

Numéro de délibération : 32-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents: - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

<u>Objet</u>: Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versée-Année 2024

Monsieur Gérald MARTINEZ, expose que depuis plusieurs années la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement notamment à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin :

- > Le Syndicat Mixte des stations du Champsaur pour les travaux relatifs au domaine skiable
- ➤ Le SIENAD pour les travaux de mutualisation et de la sécurisation en eau potable depuis la Nappe des Choulières

Le cumul des subventions d'équipement s'élève à plus de 1 163 451.10 €.

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Ceci représente une charge d'amortissement avec une conséquence sur la section de fonctionnement en dépenses qui s'avère importante.

Pour l'année 2024, la charge est de 77 564.09 €.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015).

Monsieur Gérald MARTINEZ propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2024.

A savoir,

1. Constatation des amortissements

Fonctionnement Dépenses

Imputation Comptable	Montant
Compte 6811- Chapitre 042	77 564.09 €

Investissement Recettes

Imputation Comptable	Montant
Compte 2084151 – Chapitre 040	66 742,54 €
Compte 2804151 – Chapitre 040	4 534,82 €
Compte 2804153 – Chapitre 040	5 286,73 €
Compte 2804153 – Chapitre 040	1 000,00 €

2. Neutralisation

Fonctionnement Recettes

Imputation Comptable	Montant	
Compte 77681 – Chapitre 042	77 564,09 €	

Investissement Dépenses

Imputation Comptable	Montant	
Compte 198 – Chapitre 040	77 564,09 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- APPROUVE la neutralisation budgétaire au titre de l'exercice 2024 de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour un montant total de 77 564.09 €.
- DIT que les écritures sont prévues au budget primitif 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme

> Le Maire, Gérald MARTINEZ

